Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_18-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_18**

OBJET • Renouvellement de la convention 2025/2026 avec le comité régional de la conchyliculture (CRC) Bretagne Sud

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 34
Pouvoirs • 12
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_18-DE

Guy PAGNARD expose qu'avec le soutien de CCA (délibération du 05/12/2024), le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) de Bretagne Sud a mis en place, durant l'hiver 2024-2025, une première année d'expérimentation de l'indicateur OXYVIR.

Pour rappel, cet indicateur, une fois consolidé par des résultats sur le terrain, permettra de disposer d'un outil prédictif du risque de contamination des coquillages par le Norovirus. L'objectif est d'atteindre le « zéro malade » en permettant aux professionnels de gérer la mise en marché des coquillages avec une meilleure connaissance du risque.

Les résultats de cette première année d'expérimentation ont été présentés à CCA. La poursuite de cette expérimentation est nécessaire avant de pouvoir conclure sur la pertinence et l'intérêt de l'outil.

- **Perspectives 2025/2026**

Le CRC souhaite donc reconduire le dispositif à l'identique sur les 15 points de suivi de novembre à mars 2025 dont l'un situé sur l'Aven, suite au déclassement sanitaire de l'Aven aval.

Pour cette reconduction, CCA est sollicitée à hauteur de 4 400 euros, financement prévu sur le budget annexe assainissement.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 12 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 45 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (O. BELLEC),

Le conseil communautaire :

> **Approuve** les termes du projet de convention ci-annexée te notamment la participation de CCA à hauteur de 4 400 € pour la saison hivernale 2025/2026,
> **Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA